

**La demande de passeport et son renouvellement doivent désormais se faire auprès de la mairie de Mont-Louis.**

**Bd VAUBAN ; 66210 Mont-Louis – 04.68.04.21.97**



Le passeport permet de voyager à l'étranger, notamment dans les pays qui exigent des visas. Depuis le 31 mars 2009, toute demande de passeport déposée en mairie donne lieu à l'obtention d'un passeport biométrique.

Lors du dépôt de la demande de passeport, il est procédé au recueil de l'image numérisée du visage et des empreintes digitales de 8 doigts du demandeur (les empreintes des enfants de moins de 6 ans ne sont pas recueillies).

### ***Vous devez apporter :***

- Deux photos d'identité, de préférence en couleur avec un fond clair.
- Un justificatif d'état civil, c'est-à-dire, un extrait de votre acte de naissance ou le livret de famille des parents et votre livret de famille tenu à jour.
- Un justificatif de nationalité française.
- 86 € de timbres fiscaux pour les adultes ou 89 euros si vous faites les photos en mairie (valable 10 ans). 17€ pour les 0-14 ans ou 20 euros avec photos en mairie (valable 5 ans). 42 euros pour les 15 – 18 ans ou 45 euros avec les photos.
- Un justificatif de domicile. Pour une personne majeure vivant chez les parents, il faut une attestation sur l'honneur écrite et la carte d'identité de l'un des parents.

*Si vous êtes né(e) en France de parents étrangers, faites une demande de certificat de nationalité française au tribunal de Dunkerque.*

*Si vous êtes né(e) en France et que l'un des parents est français, il faut la photocopie de la carte d'identité du parent français.*

*Si vous êtes né à l'étranger et devenu français : Demander un acte de naissance au Ministère des Affaires Étrangères.*

*Adresse : Ministère des Affaires Étrangères - Service central de l'État-civil*

*11 rue Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 9*

*Tél. : 02.51.77.30.30*

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous renseigner auprès de l'accueil de la Mairie.

## ***Renouvellement***

Pièces à fournir : pièces listées ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du document prouvant la nationalité.

## ***Perte ou vol***

Pièces à fournir : pièces listées ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du document prouvant la nationalité.

**Contact : Mme ROSSELL Sabine – Accueil de la mairie**